

Service d'Accompagnement pour Jeunes en Age Scolaire



Rue des Déportés, 20
4800 Verviers
☎ : 087/64.66.54

www.saitandem.be
✉ : info@sai-tandem.be



Services d'Accueil Pour l'Intégration des Personnes Handicapées A.S.B.L

Siège social: Rue des Fusillés, 1 - 4837 MEMBACH - BAELEN - Téléphone: 087 / 76 43 08

N° comptes : BE62776599592261 – BE83778591026715 - Numéro d'entreprise: 465073923

1. PRESENTATION GENERALE

« Tandem » est un **Service d'Accompagnement pour Jeunes en Age Scolaire**. Il se situe à Verviers, non loin du centre-ville et de la gare.

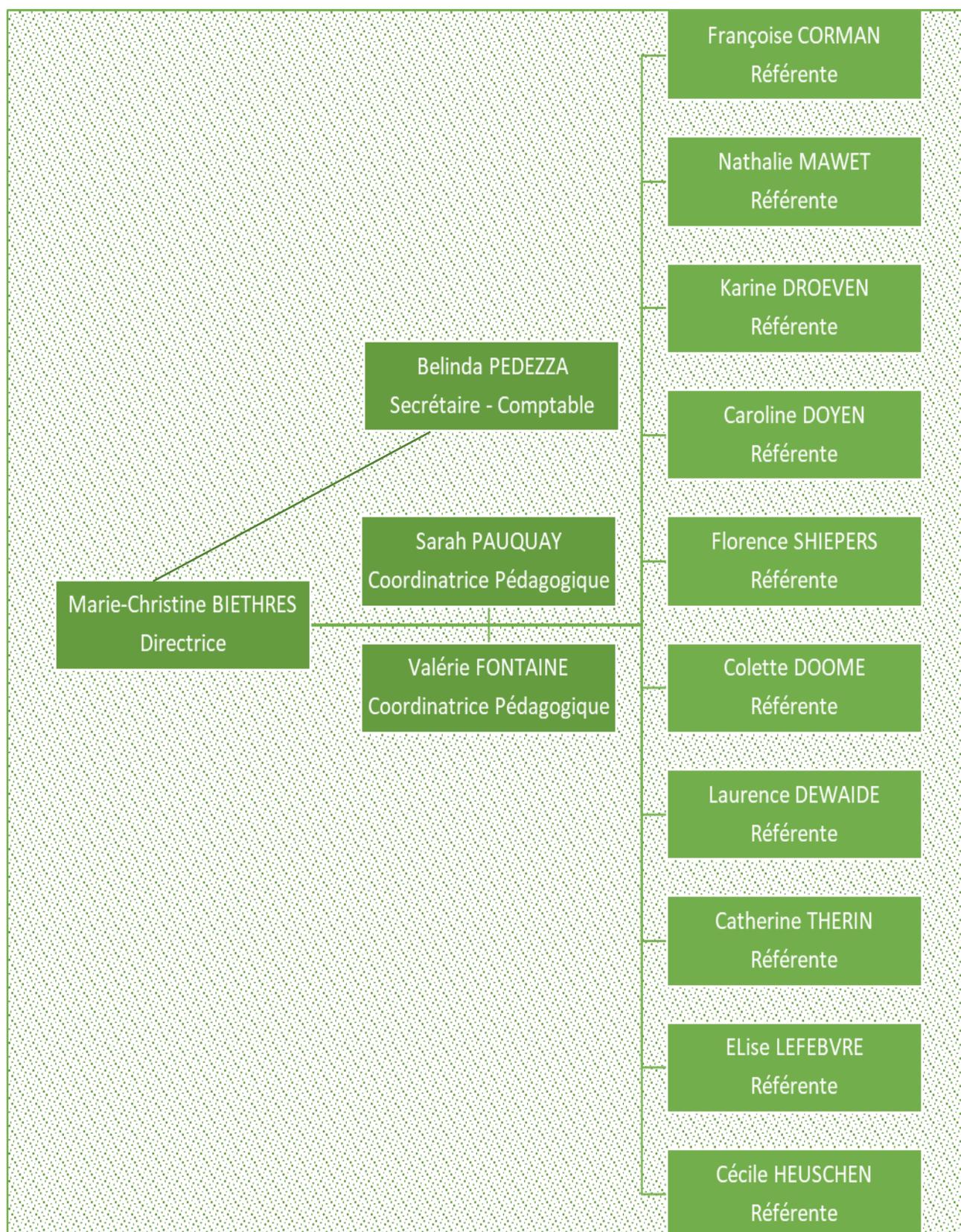
Il est **subsidé par l'AViQ** (Agence pour une Vie de Qualité) et est agréé pour **accompagner 60 usagers en situation de handicap** (déficience mentale légère ou modérée, troubles instrumentaux ou langagiers, infirmité motrice cérébrale, troubles relationnels, comportementaux ou de la personnalité, etc.)

« Tandem » veille à **considérer l'usager dans sa globalité** et a pour objectif de favoriser son épanouissement, sa socialisation, son autonomie **dans ses différents milieux de vie**. Il s'appuie sur ses ressources, celles de sa famille et sur le **travail de collaboration avec le réseau professionnel**.

L'accompagnement s'articule autour d'un **projet spécifique**, adapté aux besoins particuliers du jeune et **élaboré avec lui, sa famille et les professionnels qui l'entourent**.



2. L'EQUIPE



3. FINALITÉS, OBJECTIFS, MOYENS

Notre service accompagne l'utilisateur en situation de handicap, dans la **construction d'un projet de vie** favorisant son épanouissement et son bien-être. Pour ce faire, il se centre sur les besoins particuliers de chaque usager. Il veille également à **le rendre acteur** de son projet en considérant ses différents milieux de vie (famille, école, loisirs, etc.) et **en collaborant avec ses parents et le réseau qui l'entoure**. Nous veillons ainsi à ne pas nous substituer à la famille et/ou aux différents professionnels mais d'activer prioritairement les ressources et compétences existantes.

L'accompagnement offert vise une ou plusieurs de ces trois finalités :

- **Le soutien à l'intégration sociale ;**
- **Le soutien à la parentalité ;**
- **Le soutien à la scolarité ou à l'insertion socio-professionnelle.**

Ces finalités sont rencontrées **de manière individuelle et/ou collective**.

Par ailleurs, l'accompagnement proposé se veut :

- **Concret, éducatif ;**
- **Résiduaire et complémentaire** à d'autres suivis rééducatifs et/ou thérapeutiques ;
- **Transitoire.**

4. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

1. Soutien à l'intégration sociale

Projets	Objectifs	Modalités d'intervention
1.1. Intégration sociale	<ul style="list-style-type: none">- Développer l'autonomie (hygiène, transports en commun, gestion d'un budget, lecture fonctionnelle, etc.)- Renforcer les habiletés sociales et relationnelles (entrée en relation, décodage des situations, affirmation de soi, codes sociaux, gestion des frustrations, juste distance relationnelle, etc.)- Développer l'ouverture sociale et soutenir l'intégration dans des loisirs « tout-venant » ou adaptés- Développer la confiance en soi (persévérer face à la difficulté, oser la nouveauté, etc.)- Mettre en place des outils de communication et veiller à leur transfert dans les différents milieux de vie (pictos, logiciels, etc.)- Soutenir la recherche d'un job étudiant- Mettre en place ou élargir le réseau professionnel et la collaboration avec celui-ci- Etc.	<ul style="list-style-type: none">- Rencontres individuelles hebdomadaires (au service et/ou dans les milieux de vie de l'utilisateur)- Groupes de socialisation (cf. point 5)

Projets	Objectifs	Modalités d'intervention
<p>1.2. Soutien à la mise en autonomie dans un logement individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coconstruire un lien de confiance avec le jeune - Rechercher un logement adapté aux besoins du jeune et de son budget - Mettre en place un administrateur des biens et/ou de la personne et collaborer avec celui-ci - Construire et/ou renforcer un réseau de personnes ressources pour le jeune (aide familiale, maison médicale, service de santé mentale, etc.) - Soutenir le développement des compétences nécessaires à une vie en autonomie (entretien du logement, courses, gestion d'un budget, planification et préparation des repas, gestion des rendez-vous, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres individuelles hebdomadaires au minimum

2. Soutien à la parentalité

Projets	Objectifs	Modalités d'intervention
2.1. Soutien éducatif	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en place d'un cadre éducatif en famille et la gestion du quotidien avec l'enfant (autonomie, gestion des frustrations, etc.) - Permettre à l'enfant et ses parents de passer de bons moments ensemble via la mise en lien autour d'activités communes - Faire le relais entre la famille et le réseau de partenaires - Elargir le réseau social et professionnel autour de la famille (accompagnement vers les services généraux ou spécialisés, les activités de loisir, etc.) ou veiller à sa meilleure « utilisation » 	- Rencontres en famille une fois tous les quinze jours ou plus si nécessaire
2.2. Soutien familial (toujours associé à un autre type de projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les relations intra-familiales, amener chacun à prendre une juste place dans la dynamique familiale - Renforcer les compétences parentales - Offrir un espace de réflexion autour du handicap de l'enfant, à ses besoins particuliers et à la manière de rencontrer ces besoins (ajustement des attentes) - Elargir le réseau social et professionnel autour de la famille ou veiller à sa meilleure « utilisation » 	- Rencontre de la famille tous les deux mois

3. Soutien à la scolarité et/ou l'insertion socio-professionnelle

Projets	Objectifs	Modalités d'intervention
3.1. Soutien à la scolarité au sein de la classe (dans l'enseignement primaire ordinaire)	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir le développement de l'autonomie dans le travail- Soutenir la motivation scolaire- Soutenir l'intégration sociale au sein de la classe et/ou de l'école- Mettre en place des aménagements raisonnables au sein de la classe, amener l'enfant à se les approprier et les transférer à la maison (en collaboration avec les différents professionnels) : recherche de matériel adapté, implémentation d'un outil informatique au sein de la classe, etc.- Coordonner les parents et les différents partenaires autour du projet scolaire du jeune, réfléchir à ses besoins et à la manière de les rencontrer- Accompagner la famille dans la recherche et la visite d'écoles (si réorientation vers l'enseignement spécialisé, par exemple), dans la réflexion et la mise en place de suivis rééducatifs/thérapeutiques nécessaires- Etc.	<ul style="list-style-type: none">- Présence en classe 2 à 4 périodes par semaine- Rencontre des parents environ tous les deux mois- Organisation de rencontres de coordination au minimum deux fois l'année

Projet	Objectifs	Modalités d'intervention
3.2. Aide aux devoirs (dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, primaire ou secondaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement de l'autonomie dans le travail - Soutenir la planification, l'organisation du travail à domicile - Soutenir le développement de stratégies d'apprentissage, d'étude - Soutenir la motivation scolaire - Offrir des espaces de réflexion à la famille dans le cadre du projet scolaire de l'enfant - Accompagner la famille dans la recherche et la visite d'écoles (si réorientation vers l'enseignement spécialisé, par exemple), dans la réflexion et la mise en place de suivis rééducatifs/thérapeutiques si nécessaire - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres individuelles une fois par semaine en famille ou au sein de l'école (en dehors des heures scolaires) - Participation aux rencontres de partenariat avec les parents et les différents partenaires
3.3. Soutien à l'insertion socio-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le jeune dans la mise en place d'un projet professionnel ou de stage : réflexion dans la définition d'un projet (centres d'intérêt, compétences, difficultés, etc.), accompagnement dans les démarches de recherche d'emploi (CV, etc.), collaboration avec l'employeur, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres individuelles une fois par semaine au minimum - Participation aux rencontres de partenariat éventuelles

5. INTERVENTIONS COLLECTIVES

1. Groupes de socialisation

En plus d'un accompagnement individualisé, Tandem propose également des **groupes de socialisation chaque mercredi après-midi** durant les périodes scolaires (plusieurs groupes organisés selon l'âge et besoins des jeunes). Ces groupes sont un moyen à part entière :

- D'offrir des lieux d'expérimentations variées en termes de responsabilisation, de collaboration, d'intégration ;
- De développer des compétences relationnelles et sociales ;
- De soutenir le développement de l'autonomie ;

Ces groupes font **partie intégrante du projet individuel** des jeunes et sont **toujours associés à des interventions individuelles**. En effet, il ne s'agit pas de groupes de loisir : des objectifs spécifiques, en lien le projet de vie individualisé, sont déterminés, pour chaque jeune y participant (exemple : entrer en relation de manière adéquate, développer une juste distance relationnelle avec les pairs et/ou les adultes, etc.).

Ces groupes s'articulent autour de thèmes et d'**activités concrètes** (nature, sport, art, jeux, etc.). Ils sont encadrés par deux intervenantes du service (avec parfois la collaboration d'autres professionnels) et ont lieu, soit à Tandem, soit à l'extérieur.

Les jeunes inscrits dans ces groupes s'engagent à y participer chaque semaine.

2. Activités collectives de vacances

Durant les congés scolaires, des activités ludiques (souvent deux demi-journées par semaine et par groupe) sont également proposées à l'ensemble des jeunes du service quel que soit leur projet d'accompagnement (exemple : piscine, balade, bowling, ferme pédagogique, visites culturelles, etc.). Les jeunes y participent selon leurs envies, leur intérêt.



6. PROCESSUS D'ADMISSION

- Une **demande** d'accompagnement peut être introduite auprès de notre service par **téléphone** (087/64.66.54) ou par **mail** (info@sai-tandem.be). Après ce contact, le jeune est inscrit sur **liste d'attente** (s'il entre dans les « critères AViQ », sinon nous tentons de le réorienter au mieux).

- Lorsqu'une qu'une place est disponible, **plusieurs entretiens** sont fixés avec la famille afin :
 - D'expliquer le fonctionnement et les missions de Tandem,
 - De retracer le parcours du jeune (ressources et difficultés, réseau déjà mis en place, etc.),
 - D'examiner et clarifier la demande,
 - D'introduire le dossier auprès de l'AViQ.

- Si la demande introduite auprès de l'AViQ aboutit à un accord, une référente est désignée et présentée au jeune et à sa famille. Le suivi débute alors.

7. MODALITES PRATIQUES

➤ **Coût de l'accompagnement**

Forfait (indexable) de 28€ par mois et par jeune ; 34€ par mois pour deux enfants d'une même famille.

Ce forfait comprend toutes les interventions proposées pour le jeune (dont les groupes de socialisation du mercredi et les activités collectives de vacances).

➤ **Heures d'ouverture du service**

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.

